

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 octobre 2009

Date de convocation : Le 23 octobre 2009
Date d'affichage : Le 03 novembre 2009
Nombre de conseillers : En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15

L'an deux Mil neuf, le trente octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur SOMON, Maire.

Etaient présents : Monsieur SOMON Laurent, Monsieur DE SAINT RIQUIER Gérard, Monsieur PATTE Didier, Madame ETEVE Elisabeth, Madame LECLERCQ Christelle, Madame Régine DUFOUR, Mademoiselle Mylène BARBIER, Monsieur HÉMON Claude, Monsieur LOEUILLET Hervé, Monsieur POIGNANT Frédéric, Monsieur Patrick SCHAEFLIN formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés :

Monsieur Bertrand ROUTIER donne pouvoir à Monsieur Gérard DE SAINT RIQUIER
Monsieur Pascal GARGATTE donne pouvoir à Monsieur Laurent SOMON
Monsieur VANNIEUWENHUYSE Nicolas donne pouvoir à Monsieur Patrick SCHAEFLIN

Monsieur Patrick SCHAEFLIN a été élu secrétaire de séance.

* * *

Avant de procéder à la lecture du compte rendu de la séance précédente, le Maire remercie de leur présence MM. DERAMECOURT et DUFETEL respectivement Président et Vice-Président du syndicat d'eau et Monsieur TURPIN Lionel, Directeur de l'agence VEOLIA d'ABBEVILLE ayant répondu favorablement à l'invitation du Conseil municipal.

Le procès-verbal de la réunion du 25 septembre 2009 est adopté à l'unanimité.

Rapport annuel 2008 du syndicat d'eau

Le Maire donne la parole à M. TURPIN qui reprend le rapport. Il reconnaît une erreur sur le nombre d'abonnés peut-être due au rattachement de VACQUERIE qui en raison du procédé informatique utilisé n'a pas été effectué correctement. Il s'engage à ce que la correction soit apportée rapidement.

Mme ETEVE relève que 81 abonnés figurent encore parmi les bénéficiaires d'une assurance fuite alors que le contrat d'affermage et le règlement de service stipulent que ce n'est plus nécessaire. Monsieur TURPIN informe qu'il s'agit de dossiers encore en cours.

Mme ETEVE demande dans quels délais VEOLIA communiquera la programmation des branchements plombs. Elle serait utile pour planifier d'éventuels travaux de voirie.

Mme ETEVE rappelle à M. TURPIN les engagements de VEOLIA en matière de rendement qui entraîneront des pénalités s'ils ne sont pas respectés.

Les variations de consommation à BEAUMETZ et EPECAMPS sont dues à un arrêt d'activité et à des fuites.

Mme ETEVE souligne que l'indicateur de 120m3 n'est plus adapté à la réalité de la consommation mais M. TURPIN informe que cet indice est réglementaire et qu'il n'est pas possible de le changer.

Les insuffisances du rapport ayant été détaillées, le Maire rappelle que ce n'est pas la première fois que le rapport contient des erreurs et demande un peu plus de vigilance et de pertinence.

Il regrette la grande publicité qui est faite à entête de VEOLIA pour des assurances fuites par rapport au manque de communication sur le contrat d'affermage.

Mme ETEVE profite de la présence de M. DERAMECOURT pour renouveler la demande qui lui a déjà été adressée afin que puissent être modifiés les horaires de réunion du syndicat d'eau. En l'état actuel il est difficile pour les salariés de pouvoir y assister.

Monsieur SOMON appuie la demande de Mme ETEVE, réitère également sa demande du contrat d'affermage que la commune ne possède toujours pas, souhaiterait obtenir des informations sur les nouvelles recherches de captage et demande à réunir les financeurs que sont l'Agence de l'eau et le Conseil général.

M. SOMON donne la parole à M. HEMON qui attire l'attention de M. TURPIN sur toutes les publicités distribuées à entête de la Générale des Eaux pour proposer des assurances inutiles. Il faut être vigilant car le contrat DOMEO par exemple n'est pas une assurance fuites mais réparations.

Une information sera diffusée à ce sujet.

Taxe assainissement

Le maire explique que le budget assainissement est en équilibre grâce à une subvention communale alors qu'il devrait s'équilibrer en recettes et en dépenses de façon autonome. Pour rétablir l'équilibre nécessaire, M. SOMON fait 3 propositions différentes. Le Conseil municipal approuve la 3^{ème} hypothèse à l'unanimité à savoir l'augmentation du tarif de l'abonnement à raison de 2,00€ par an pendant 3 ans et celle de 0.10cts d'€ de la part consommation au m3 également pendant 3 ans.

Subvention à la coopérative scolaire

Le maire propose au Conseil municipal de financer comme chaque année le spectacle de Noël des enfants sous forme de subvention pour un montant de 500,00€ à la coopérative scolaire, organisatrice du spectacle. Le Conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

Paiement de l'indemnité au trésorier

Le montant de l'indemnité due au trésorier s'élève à 446.39€ net. Le Conseil municipal en accepte le paiement à l'unanimité.

Travaux de voirie

Le Maire propose au Conseil municipal de poursuivre la réfection de la ruelle GRIEZ pour un montant de 10 454,00€ T.T.C. Cette somme sera inscrite au budget 2010. Le Conseil municipal accepte cette dépense à l'unanimité.

Installation d'une antenne SFR

Pour résoudre les problèmes de nuisances sonores dues aux câbles de l'antenne fixée à l'extérieur du château d'eau et de mauvaise réception de leurs clients, SFR propose d'installer une antenne au sol route de DOMART. Pour cela le Conseil municipal doit autoriser le maire à signer une promesse unilatérale de vente pour une surface d'environ 80m² à prendre sur la parcelle H1 57.

Le Conseil municipal autorise le maire à vendre la parcelle concernée à raison de 4,00€ le m² et à signer tous les documents se rapportant à l'installation de cette antenne. Vote pour à l'unanimité.

Eclairage public rue le Meillard

Le Maire propose au Conseil municipal d'installer un ou deux lampadaires solaires rue du MEILLARD.

Le Conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité et autorise le Maire à entamer les démarches nécessaires.

QUESTIONS DIVERSES

Un cabinet d'expertise comptable de DOULLENS propose une réunion d'information le 23 novembre sur les possibilités de création d'entreprise et le statut d'auto entrepreneurs, à laquelle M. SOMON souhaite inviter les personnes licenciées et les maires du canton et de la Communauté de communes.

Monsieur SOMON informe aussi le Conseil municipal que l'enquête publique relative au plan de zonage de l'assainissement de BERNAVILLE, CANDAS et FIEFFES-MONTRELET n'a pas été réalisé au contraire de celui des autres communes de la Communauté de communes. Cette compétence

est communautaire, le Président sollicitera Monsieur le Préfet afin que soit nommé un commissaire enquêteur pour mener à bien le plan de zonage.

SMIROM : Mme DUFOUR et M. POIGNANT ont assisté à la dernière réunion au cours de laquelle ont été évoqués les projets de déchetterie de BERNAVILLE, FRECHENCOURT et FLESSELLES. Une fois installée, il est prévu une ouverture d'une journée et demie par semaine. A compter de 2010, les déchets verts seront ramassés dans un container supplémentaire.

Mme DUFOUR a également assisté au Conseil de Vie Sociale de la MARPA. Une augmentation du loyer de 2,8% est votée. La MARPA va accueillir un résident supplémentaire. La porte ouverte organisée le 22 octobre a attiré beaucoup de monde.

IME/IMP : Mme DUFOUR informe que la réunion du 05 octobre a entériné la création d'une section d'initiation de 1^{ère} formation professionnelle pour 15 personnes.

Elle informe également que la recette de la collecte des Papillons Blancs à BERNAVILLE s'élève à 1198.09€ pour une recette nette totale de 4327.60€. Monsieur le Maire remercie tous les bénévoles qui ont participé à la collecte.

Mme ETEVE a assisté à la réunion organisée par ERDF au cours de laquelle ont été évoquées les difficultés liées à la délivrance des certificats d'urbanisme et des permis de construire.

COMITE DES FETES : Suite à l'assemblée générale du 09 octobre dernier, **Monsieur SCHAEFLIN** informe du renouvellement du bureau. Un pot-au-feu sera organisé à l'occasion du téléthon le premier week-end de décembre 2009 ainsi qu'un parcours cycliste.

Mme LECLERCQ informe que les sapeurs pompiers attendent les autorisations nécessaires pour emmener les enfants dans leur camion au téléthon.

Mme DUFOUR signale qu'elle a constaté le stationnement de véhicules à l'entrée de la nouvelle aire de jeux. **M. SOMON** répond que l'installation de plots pour empêcher ces désagréments sera étudiée.

Melle BARBIER rappelle l'organisation par Jeun'Avillois d'une bourse aux jouets le 31 octobre.

Mme LECLERCQ signale qu'elle a constaté l'écoulement direct d'une gouttière sur le trottoir route nationale.

Les parents d'élèves nouvellement élus lui ont posé la question du décor de la salle des fêtes pour Noël. **M. SCHAEFLIN** représentant le comité des fêtes tient le matériel à leur disposition.

Mme LECLERCQ propose que Jeun'Avillois réalise des panneaux d'affichage à destination des associations qui seraient confectionnés par les jeunes et installés aux entrées du village. **M. SOMON** donne son accord de principe mais les endroits précis seront redéfinis.

M. LOEUILLET demande à ce que le marquage d'un passage piéton puisse être réalisé à la sortie de la ruelle MACQUET route de CANAPLES.

M. POIGNANT signale l'importance de la végétation route de FIENVILLERS qui cache les panneaux de signalisation. **M. SOMON** informe qu'il y sera bientôt remédié puisqu'une bonne visibilité est une des conditions requises à l'installation de la chambre funéraire.

La séance est levée à 23H15

Le Secrétaire de séance,

Patrick SCHAEFLIN

Le Président de séance,

Laurent SOMON

Les membres du Conseil Municipal,